



Saint-Pardon-de-Conques

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 12 mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint Pardon de Conques, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. BLANGERO Gilbert, maire.

Date de la convocation : le 3 mars 2021

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Membres votants : 15

Présents : M. Gilbert BLANGERO, Mme Laetitia PIERS, M. Jean-Claude DALLA ROSA, M. Walter SBRIZZAI, M. Alain LEYNIAC, M. Bernard BOUTIN, Mme Fabienne DELOUBES, M. Guillaume PELLETIER, M. Jean-Baptiste PAING, M. Laurent LALANNE, M. Laurent REGLAT, M. Martial GALLOU, Mme Martine DUBOURG, M. Patrick MOUTINARD et Mme Séverine CLOES.

Secrétaire de séance : Laetitia PIERS.

Ordre du jour :

- 1) Signatures des deux derniers comptes rendus et nomination du secrétaire de séance
- 2) Délibération n° 4/2021 Compte de gestion 2020
- 3) Délibération n° 5/2021 Compte administratif 2020
- 4) Délibération n° 6/2021 Convention d'honoraire pour la création d'une écluse sur la RD224
- 5) Délibération n° 7/2021 Approbation du rapport de la CLECT
- 6) Délibération n° 8/2021 Signature des baux de location pour les locataires choisis
- 7) Questions diverses :
 - Point sur les projets 2021
 - Point sur les différentes commissions

Monsieur le maire demande d'ajouter un point à la délibération pour la signature des baux de location pour les futurs locataires choisis par la commission d'attribution. Sujet ajouté sans objection à l'ordre du jour.

1) Signature des derniers comptes rendus

Les comptes rendus du 12 novembre 2020 et du 13 janvier 2021 sont validés et signés à l'unanimité.

2) Validation du Compte administratif 2020

L'assemblée délibérante, sous la présidence de Laetitia PIERS, 1^{re} adjointe :

Après s'être fait présenter le budget 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2020	361 381,83 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2020	398 441,86 €
RÉSULTAT EXERCICE 2020	37 060,03 €

Excédent FONCTIONNEMENT 2019 REPORTÉ EN 2020	287 850,02 €
SOLDE FONCTIONNEMENT BUDGET 2020	324 910,05 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2020	438 468,65 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2020	655 996,62 €
RÉSULTAT EXERCICE 2020	217 527,97 €
Excédent INVESTISSEMENT 2019 REPORTÉ EN 2020	109 118,01 €
SOLDE INVESTISSEMENT BUDGET 2020	326 645,98 €

Le conseil constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; reconnaît la sincérité des restes à réaliser ; vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et l'approuve à l'unanimité.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

3) Compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après avoir vérifié que le receveur du trésor public a bien repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes, des titres et de toutes les opérations d'ordre, le conseil municipal approuve le compte de gestion.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4) Convention d'honoraires pour la création de l'écluse sur la RD224

Monsieur le maire présente la convention d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre qui a été reçue. Il rappelle que la validation de cette convention lance le début des démarches pour la réalisation du chantier. Il propose d'attendre la fin du travail de la commission finances, qui proposera le budget 2021, pour connaître toutes les dépenses et pouvoir les prioriser.

5) Approbation du rapport de la CLECT

M. BLANGERO informe les membres du conseil du montant de la participation que la CLECT a délibéré pour chacune des communes de la CDC Sud Gironde.

Les élus souhaitent faire une demande pour que les montants soient réévalués. Une demande écrite sera envoyée à la CDC.

6) Validation des baux de location pour les locataires sélectionnés

M. BLANGERO informe l'ensemble des élus qu'il est nécessaire de valider la sélection faite par la commission d'attribution pour signer les baux des locataires sélectionnés.

Il est rappelé que 2 membres ont intégré la commission au lendemain du dernier conseil. Cette commission est donc composée de 7 membres : Laetitia PIERS, Martial GALLOU, Alain LEYNIAC, Guillaume PELLETIER, Fabienne DELOUBES, Jean-Baptiste PAING et Séverine CLOES.

M. LEYNIAC souhaite faire part de son expérience en tant que membre de la commission qui n'a pas été totalement satisfaisante.

Certains membres de la commission confirment qu'il y a eu quelques désaccords lors des différentes réunions d'étude des dossiers pour la sélection des locataires. En revanche, ils sont tous tombés d'accord lors de la dernière réunion pour établir par écrit un document rappelant la réglementation

à laquelle est soumise la mairie et les règles que les membres souhaitent suivre lors des prochaines sélections.

M. MOUTINARD souhaite faire part de son inquiétude concernant le logement du 1 Vignolles Nord qui a le loyer le plus élevé et qui a été attribué à une personne seule, mais il fait confiance à la sélection de la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents, valide les décisions suivantes :

- Logement 1 Vignolles Nord : Mme REMY Perrine pour un loyer mensuel de 880 €. Un dépôt de garantie du même montant est demandé.
- Logement 1bis Vignolles Nord : M. et Mme RUAN Xavier pour un loyer mensuel de 780 €. Un dépôt de garantie du même montant est demandé.
- Logement 2 Vignolles Nord : Mme COLART Camille pour un loyer mensuel de 500 €. Un dépôt de garantie du même montant est demandé.
- Logement 3 Vignolles Nord : Mme DARMAGNAC Aurore pour un loyer mensuel de 620 €. Un dépôt de garantie du même montant est demandé.

Selon la réglementation en vigueur, ces baux seront tous signés pour une durée de 6 ans.

Pour : 13 Contre : 1 Abstention : 1

4) Questions diverses

a) Commission voirie

Deux réunions ont eu lieu pour établir un inventaire des travaux à réaliser sur l'ensemble de toutes les routes et pouvoir prioriser selon l'urgence des besoins. Des devis ont été réalisés. Un dossier complet sera transmis à la commission finance pour étudier la faisabilité du financement de ces travaux afin qu'une partie soit intégrée au budget 2021 et une autre partie dans le budget de l'an prochain. Il sera demandé que l'intégralité de la taxe d'aménagement de l'an dernier et de cette année soit consacrée à ces rénovations.

b) Rénovation des logements communaux

M. BLANGERO souhaite faire un bref bilan concernant le budget de la rénovation des logements communaux. Le budget de départ avait été voté à 663 000 €. Ce budget a évolué. Certaines dépenses ont été revues à la baisse, d'autres ont été ajoutées. Le projet devrait se terminer aux environs de 668 000 €. Le montant pourra être confirmé lors du prochain conseil municipal.

M. DALLA ROSA annonce une fin de chantier au 3 avril 2021, et la date qui a été annoncée aux futurs locataires pour une remise des clés est fixée au 10 avril. Il prévient que la semaine qui précède sera essentiellement consacrée au nettoyage des logements et remercie les quelques volontaires qui se rendront disponibles pour apporter de l'aide.

c) Portail du cimetière

M. le maire fait part au conseil que M. DUMAS a souhaité faire remplacer, à ses frais, le portail du cimetière. Ce dernier a signé un devis de 5 132,16 €. Le nouveau portail respectera les formes actuelles et l'environnement existant. Le remplacement devrait intervenir dans 2 mois.

d) Chemin rural n° 17

M. BARRIS a fait l'acquisition d'un séchoir au lieu-dit Peyroulet. Pour accéder à la bâtisse, il emprunte

le chemin rural n° 17. L'équipe municipale avait refusé lors d'un précédent conseil municipal de goudronner cet accès ayant d'autres priorités d'entretien au niveau des voiries communales. M. BARRIS propose de réaliser ces travaux à ses frais (environ 20 000 €).

Sur cette même voie, Aline et Christiane MARCES ont demandé à la commune, une autorisation pour créer un accès à leur propriété.

e) Projet de permis d'aménagement arrêté

Les travaux de rénovation correspondant au permis n° PC3345719P0015 de M. GUERRERO ont été stoppés. En effet, lors de cette rénovation, il a été dans l'obligation de démolir certains murs de la bâtisse qui remettaient en cause la solidité du logement. Afin de respecter les règles d'urbanisme, un dépôt de permis pour deux logements va être déposé.

Cependant, pour que le permis de construire puisse être accordé et que les travaux déjà réalisés respectent la réglementation, la voie communale mitoyenne au mur de la maison va être élargie à 3,80 m afin que la hauteur des murs rebâties respecte la réglementation. Les propriétaires des parcelles qui vont permettre cet élargissement ont donné leurs accords à la commune et au géomètre qui a borné la nouvelle limite du domaine public. Un plan du bornage va être réalisé et proposé aux personnes concernées pour signatures. Les travaux concernant le déplacement de la clôture visée par ces nouvelles limites seront effectués l'hiver prochain.

Tous les frais concernant ces modifications seront pris en charge par le pétitionnaire.

f) Divers travaux

La commune a eu la chance d'être épargnée suite aux intempéries de février 2021. Cependant, les eaux ont eu quelques difficultés à s'évacuer sur certaines parcelles. M. BLANGERO souhaite remercier M. Roman DE PONTAC qui a généreusement prêté une mini-pelle pour creuser un fossé entre les Proms et le chemin du petit Mayne.

M. BLANGERO souhaite également remercier les personnes qui se sont rendues disponibles pour réaliser différents travaux, comme la peinture de l'abribus des Proms ou les espaces verts devant la mairie.

g) Commission adressage

Mme PIERS informe l'ensemble du conseil que la commission adressage continue son travail et progresse bien.

Une communication avec les habitants de la commune a débuté. Un dossier a été laissé à l'accueil à disposition du public pour montrer l'avancement du projet.

Les propriétaires des voies privées vont être contactés pour participer à la dénomination des voies. Un budget devra être dégagé dans le cadre de ce projet pour la nouvelle signalisation et la fourniture des numéros aux habitants.

Il est également essentiel de rassurer les habitants concernant les démarches qui devront être réalisées et d'expliquer les motivations du conseil de réaliser ce projet.

h) Petit point sur les commissions de la CDC

Les tableaux des commissions ont été remodelés, car ils ne correspondaient pas tout à fait à la réalité, mais pas de changement par rapport aux représentants nommés en début de mandat.

Fin de séance à 21 h 30.